



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  23/05/2024	Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage  30/05/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b> Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON</p> <p><b>Absent(s) :</b> Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2024-041  Objet : <b>CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION VIVONS EN FETE</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/05/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/05/2024  Le Maire,  A. MOMON	Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2024-041- CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION VIVONS EN FETE

Vu la convention cadre avec l'Association Vivons en Fête et la commune transmise à l'assemblée pour avis,

Entendu Monsieur MOMON,

- PROPOSER à l'Assemblée de donner autorisation pour signer la convention cadre entre l'Association Vivons en Fête et la Commune

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE de modifier dans l'article 6 - Modalités de demande de subvention et d'investissement - la phrase : *"Un dossier type sera transmis à Vivons en Fête par les services administratifs communaux préalablement à la demande de subvention"*,
- AUTORISE le Maire à signer la convention cadre dès modification de cet article 6

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30 mai 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

